

## Procès verbal

Le mercredi 04 décembre 2024 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Corinne GALEY.

Secrétaire de la séance : Guy NICOLLAS

**Présents** : Nathalie CHABERGE, Sylvie DALL'AGNESE, Rémy DAVEZAC, Jean-Michel ETCHEBARNE, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Christophe LEGER, Guy NICOLLAS

**Représentés** : Nicolas CORMIER représenté par Christophe LEGER

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

- 1- Ecoquartier: Demande DETR 2025
- 2- Tiers Lieu: Validation devis entreprises - rénovation énergétique
- 3- Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- 4- Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance Performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- 5- Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves - Modification statutaire
- 6- Délibérations Modificatives
- 7- Questions diverses:
  - Démission d'un conseiller municipal
  - Repas des aînés
  - ...

-----  
Madame la Maire ouvre la séance à 20h.

Elle propose à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2024. Aucune modification n'a été demandée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Elle revient également vers l'Assemblée pour la validation du compte-rendu du 3 octobre 2024.

Ce compte-rendu a été soumis au service de l'État pour validation préalable sur la forme et sur le fond.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame la Maire s'assure que chaque membre du Conseil Municipal a bien reçu copie du courrier de la démission de Madame Liliane BAREIL, réceptionné en mairie le 27 novembre 2024.

Il a été transmis à l'ensemble des membres à la même date.

Madame la Maire informe que Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet ont été destinataires du courrier par voie de mail et qu'elle a échangé avec eux de vive voix.

La démission est actée, le Conseil Municipal poursuit son fonctionnement à dix membres.

L'Adjointe au Maire, Joëlle LANNE, demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :

- Devis Orange pour le déploiement du réseau téléphonique sur les terrains du lotissement Pé de Bié

#### 1. Ecoquartier: Demande de DETR 2025 (DE 82 2024)

L'adjointe au Maire, Joëlle LANNE, fait part au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue en mairie concernant le projet Ecoquartier de la Lande Carrieu au cours de laquelle le cabinet d'étude SMTB a présenté le nouveau prévisionnel de dépenses suite aux différentes modifications demandées, et à la réunion qui s'est tenue à l'Agence de l'Eau Adour Garonne modifiant le système pluvial du nouveau quartier.

Ce nouveau budget prévisionnel fait apparaître une économie de 120 000 € sur le budget travaux initialement prévu.

Le document budget prévisionnel définitif n'a pas encore été reçu en mairie et devrait arriver dans les jours à venir. Il sera transmis par voie de mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Néanmoins Madame Joëlle Lanne précise qu'après échange avec les services de l'État, il est urgent de déposer une demande de subvention DETR 2025 pour l'acquisition foncière des terrains constituant le nouveau quartier.

Pour rappel l'acquisition foncière des terrains par la Commune d'Aucun à l'EPF Occitanie s'élève à 343 588,70 € et se répartit de la façon suivante :

- 164 358,35 € pour la partie publique
- 179 230,35 € pour la partie privée

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à déposer la demande de DETR 2025 pour l'acquisition foncière de l'espace public de l'écoquartier soit: rues, places et parkings pour un montant de 164 358,35 €.

La subvention demandée s'élève à 82 178,00 €, soit 50% du montant du projet.

**Les membres du Conseil Municipal délibèrent favorablement et à l'unanimité.**

## 2. Tiers Lieu: Validation devis entreprises - rénovation énergétique:(DE 83 2024)

Madame la Maire rappelle que ce point avait été mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 mais ne disposant pas de l'ensemble des devis des entreprises, il avait été ajourné et reporté à la séance du 4 décembre 2024. Elle laisse la parole à Monsieur Patrick LAGÜES.

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick LAGÜES présente au Conseil Municipal les devis des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique du Tiers-Lieu « tranche 1 », soit la partie gauche du bâtiment qui sera traitée en premier lieu. Il rappelle que le chantier de rénovation énergétique se divise en deux tranches, et que la tranche 2 sera réalisée sur l'année 2025.

Les devis présentés sont les suivants :

- Isolation, doublage murs et plafonds :

Entreprise Glère = 23 311,00 € HT

- Plomberie :

Entreprise Bégaries = 1210,00 € HT

- Electricité :

Entreprise Bégaries = 7917,00 € HT

Entreprise Fournier = 6244,00 € HT

- Peinture :

Entreprise Bayle = 6305,70 € HT

- Sol :

Entreprise Bayle = 4516,00 € HT

- Huisseries :

Entreprise Aguillon = 9990,00 € HT

Madame la Maire rappelle que le budget initial des travaux Tiers-Lieu voté par l'assemblée s'élevait à 68 500,00 € HT.

Elle indique que le devis Aguillon pour le changement d'ouverture du sens des portes concerne le volet accessibilité du bâtiment, validé par le Conseil Municipal.

Le changement des portes se fera concomitamment aux travaux de rénovation énergétique, mais cette dépense sera imputée au budget accessibilité.

Monsieur Patrick LAGÜES indique qu'il faut prévoir un supplément pour les poignées de portes spécifiques demandées.

Monsieur Patrick LAGÜES précise que les membres du Tiers-Lieu ont évoqué la possibilité de réaliser certains travaux, et notamment la peinture, afin que le budget entre dans l'enveloppe initiale. Patrick LAGÜES propose de mettre le devis peinture en option dans l'attente d'un rendez-vous avec le Tiers-Lieu pour échanger sur leur éventuelle intervention.

Le démarrage travaux est programmé dès la fin d'année ou début 2025 en fonction de la disponibilité des entreprises.

Après échanges et détails des travaux envisagés, les devis sont soumis à délibération.

Les membres du Conseil Municipal décident de retenir :

- Entreprise Glère = 23 311,00 € HT
- Entreprise Bégaries = 1210,00 € HT
- Entreprise Fournier = 6244,00 € HT
- Entreprise Bayle = 6305,70 € HT + 4516,00 € HT
- Entreprise Aguillon = 9990,00 € HT

**Ils délibèrent favorablement et à l'unanimité.**

**3. Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 (DE 84 2024)**

et

**4. Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance Performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 (DE 85 2024)**

Madame la Maire expose à l'assemblée qu'à partir de 2025, les redevances eau et assainissement font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023.

**La réforme votée fin 2023 supprime trois des redevances actuelles :**

- Redevance de pollution domestique
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte non domestique

**En substitution, trois nouvelles redevances sont créées :**

- Redevance sur la consommation d'eau potable

- Redevance de performance des réseaux d'eau potable
- Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif

Ces redevances, établies à iso fiscalité à l'échelle nationale, s'accompagnent de tarifs définis pour la période 2025-2030. Pour le bassin Adour-Garonne, les principaux tarifs sont :

- **Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,32 €/m<sup>3</sup>,**
- **Redevance pour performance des réseaux d'eau potable :** le tarif à appliquer sur les factures s'établit à 0,07 €/m<sup>3</sup> (taux voté par l'agence de 0,35 €/m<sup>3</sup> auquel est appliqué une modulation de 0,2),,
- **Redevance pour performance des réseaux d'assainissement :** le tarif à appliquer sur les factures s'établit à 0,105 €/m<sup>3</sup> (taux voté par l'agence de 0,35 €/m<sup>3</sup> auquel est appliqué une modulation de 0,3).

Ces tarifs seront appliqués aux factures émises dès le 1er janvier 2025, quelle que soit la période de distribution concernée.

Même si la loi s'impose aux collectivités il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la base des tarifs arrêtés. La délibération est exposée aux membres et la vidéo de l'Agence de l'eau est projetée.

**Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et à l'unanimité.**

## **5. Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves - Modification statutaire (DE 86 2024)**

Madame la Maire fait lecture de la proposition de délibération visant à la modification statutaire de la **Communauté de Communes**. Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunal peuvent à tout moment transférer, tout ou partie à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur cette modification statutaire inhérente aux compétences facultatives de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, lors de la séance du 30 septembre 2024.

La modification porte sur le déploiement du point 7 « Actions de politique sportive » dans son intégralité.

Considérant que le schéma directeur des équipements sportifs établi par la Communauté de Communes, a permis de définir les enjeux de rénovation et modernisation des infrastructures sportives existantes sur le territoire pour renforcer leur durabilité et améliorer les conditions de pratique, ainsi que de renforcement de l'offre d'équipements pour la pratique des clubs et des scolaires et répondre aux nouvelles aspirations des pratiquants autonomes,

Considérant qu'afin d'atteindre les objectifs, une modification des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves doit être apportée permettant la mise en place d'une politique sportive appropriée.

**Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves avec le déploiement du point 7 « Actions de politique sportive » dans son intégralité tel qu'il est exposé par le rapporteur ;**

**Il autorise Madame la Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

**6. Délibération de décision modificative n°4 – AUCUN 2024 : (DE 76 2024)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
202 (041) - 0	Frais réalisation documents urbanisme	0	2 373,88
231 (041) - 0	Immobilisations corporelles en cours	2 373,88	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 373,88</b>	<b>2 373,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 373,88</b>	<b>2 373,88</b>

Délibération : adoptée

#### 7. Délibération de décision modificative n°5 – AUCUN 2024: (DE 77 2024)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
231 (041) - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	57 049,8
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	57 049,8	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>57 049,8</b>	<b>57 049,8</b>
<b>TOTAL</b>		<b>57 049,8</b>	<b>57 049,8</b>

Délibération : adoptée

#### 8. Devis Orange pour déploiement réseau téléphonie sur les terrains du lotissement Pé de Bié (DE 87 2024)

L'Adjointe au Maire, Joëlle LANNE, fait part du devis Orange pour le déploiement du réseau téléphonique et fibre sur les trois parcelles constituant le lotissement de Pé de Bié.

Le montant du devis est de 1425,00 € HT soit 1710,00 € TTC

Ces travaux seront réalisés en même temps que l'extension du réseau électrique assuré par le SDE65, soit en début d'année 2025.

Cette dépense a déjà été votée par le Conseil Municipal, elle est actée dans le budget annexe « Lotissement Pé de Bié »

**Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et à l'unanimité.**

#### 9. Questions diverses :

##### Mon beau Sapin

La Conseillère Municipale, Nathalie CHABERGE, explique que l'animation mon beau sapin est programmée le dimanche 15 décembre, le lendemain de l'animation du Tiers-Lieu. L'animation était prévue dans le jardin de l'église mais les conditions météo n'étant pas favorables, il est envisagé un repli sur la salle des fêtes dès 14h00.

Claude Lanne descendra les sapins d'ici le 7 décembre avant les chutes de neige prévues.

Madame Nathalie CHABERGE précise que le programme est le même qu'en 2023, et remercie Claire BENOÎT pour son implication bénévole dans cette animation.

L'installation et la déco des sapins est prévue le matin du lundi 9 décembre 2024.

### Repas des aînés

L'adjointe Joëlle LANNE informe le Conseil Municipal que le repas des aînés est fixé au dimanche 19 janvier 2025.

Le traiteur propose différents menus qu'il convient de choisir.

L'animation musicale a été retenue.

Monsieur Guy NICOLLAS propose d'acheter le champagne

### Mémoire de crues

L'Adjoint au Maire, Monsieur Guy NICOLLAS, informe le Conseil Municipal qu'il a réalisé six vidéos de 2 à 3 minutes sur la mémoire de la crue du Boularic de 2018 et les étapes de travaux qui ont suivi.

Il précise que les vidéos sont consultables sur le site de la commune, aucun-pyrenees.fr

Un email sera envoyé aux citoyens pour les informer et un Panneau Pocket sera déposé par Madame Nathalie CHABERGE.

### Destination pour tous

Madame la Maire fait part à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue le 28 novembre en présence de la déléguée interministérielle, Isabelle Saurat, portant sur la candidature du Val d'Azun au label « Destination pour tous ».

La candidature du Val d'Azun sera déposée début d'année 2025.

Madame la Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,  
Corinne GALEY



L'Adjoint  
Guy NICOLLAS

A large, stylized black ink signature of Guy Nicollas.